BULLETIN D'INFORMATION SPÉCIAL DÉCHETS

EN 2015, LA COLLECTE DES DECHETS CHANGE !

Depuis le 1er janvier 2012, la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI ou RI) a permis de faire baisser de près de 30% les tonnages de déchets non recyclables collectés. De plus, nous avons constaté qu'une majorité des bacs gris est sortie tous les 15 jours voire une fois par mois.

Laisser circuler les camions de ramassage des déchets non recyclables toutes les semaines alors que très peu de bacs était présenté à la collecte n'avait plus de sens.
Ainsi, les élus de la Communauté de Communes ont-ils décidé de demander à la Préfecture du Doubs l'autorisation de collecter les bacs gris une semaine sur deux, ce qui leur a été accordé.

ATTENTION CHANGEMENT !
Collecte des bacs gris une semaine sur deux
à partir du 29 décembre 2014

Collecte des bacs gris une semaine sur deux

À partir du 29 décembre 2014, la collecte des bacs gris aura lieu les **semaines impaires**, tandis que la collecte des bacs jaunes pour le tri aura lieu, comme d'habitude, les semaines paires.
Dans votre calendrier de ramassage, vous retrouvez le détail de ces semaines : la semaine du 1er janvier est impaire (semaine 1, OM), ce seront donc les bacs gris qui seront collectés. La semaine suivante (semaine 2, TRI), seuls les bacs jaunes seront ramassés. Et ainsi de suite.
ATTENTION ! Si vous oubliez de sortir votre bac à ordures ménagères, il ne sera pas possible de présenter ce bac la semaine suivante ! Il vous faudra alors attendre 15 jours avant qu'il puisse être de nouveau collecté.

Possibilité de changer de bac
N'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes si vous estimez que le volume actuel de votre bac pour les ordures ménagères non recyclables ne convient pas et si vous souhaitez en changer. Vous pouvez nous le rapporter durant nos heures d'ouverture au public, accompagné d'un simple courrier nous informant de votre demande de changer de bac, ce changement pouvant intervenir à tout moment dans l'année (un seul changement par an).

Des sacs pour les excédents exceptionnels de déchets

Pour les excédents ponctuels de déchets (lors des fêtes de fin d'année par exemple), il est possible d'acheter auprès de la Communauté de Communes des sacs spécifiques de couleur que vous pourrez déposer au pied ou au-dessus de votre bac.
Contrairement aux sacs classiques qui ne seront plus ramassés s'ils sont déposés à côté des bacs, ces sacs spéciaux seront pris par les ripeurs.
Attention, ces sacs ne devant servir qu'à un surplus exceptionnel, ils seront délivrés en quantité limitée.
Le tableau suivant permet de connaitre le nombre de sacs que vous pouvez acheter.

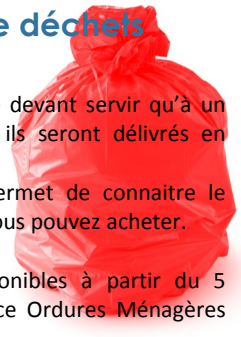

Ces sacs seront disponibles à partir du 5 janvier 2015 au service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes au tarif de la levée en vigueur pour chaque type de bac.

Volume du bac	Nombre de sacs	
	30 litres	50 litres
80 litres	16	10
140 litres	28	17
240 litres	48	29

Nouveauté : le report des jours fériés

Jusqu'à présent, le report des jours fériés se faisait le samedi suivant le jour férié. Mais les habitants des communes collectées le mardi devaient attendre 4 jours avant que leur bac soit vidé.

Dès le 1er janvier 2015, le rattrapage d'un jour férié aura lieu le lendemain du jour prévu et décalera les collectes suivantes d'un jour également.

Par exemple, le jeudi 1er janvier étant férié, les communes collectées ce jour-là verront les bacs vidés le vendredi et celles collectées le vendredi le seront le samedi.
Si le jour férié est un mardi, alors ce sont tous les jours de collecte qui sont décalés d'une journée.
Au contraire, un jour férié le lundi ne change rien puisqu'il n'y a pas de passage du camion ce jour-là !

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter au calendrier de collecte en dernière page de ce bulletin.

> Retrouvez les consignes de collecte et de tri, le calendrier et d'autres informations relatives aux déchets dans les pages suivantes.

Quelques rappels...
... pour que la collecte se passe bien !

À quelle heure sortir les bacs ?

Attention ! Ne vous fiez pas aux horaires habituels de passage du camion pour sortir vos bacs car ils peuvent varier d'une collecte à l'autre.

> Quand les sortir ?

Dans tous les cas, **la veille au soir**. Idéalement, à partir de 19h00 afin que les bacs ne gênent pas la circulation.

> Quand les rentrer ?

Dès qu'ils ont été collectés, sinon, le plus rapidement possible.

ⓘ N'oubliez pas que les bacs sont sous votre responsabilité et qu'ils doivent être rentrés rapidement afin de ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs ou des véhicules sur la voie publique.

Comment positionner les bacs ?

Votre bac doit être positionné de telle façon que l'agent de collecte sache immédiatement s'il doit le vider ou pas. Avec le passage à une collecte tous les 15 jours, il est important qu'il n'y ait pas d'oubli !

> Le bac doit être situé à l'extérieur de votre propriété, sans gêner la circulation et la poignée doit être tournée vers la route.

Couvercle fermé et plus de sacs qui débordent !

Avec la possibilité d'utiliser des sacs prépayés spécifiques pour pallier les débordements occasionnels, les autres sacs déposés au pied du bac ou sur la poubelle ne seront plus collectés.

Dans le bac gris : les déchets en sac !

Pour des raisons d'hygiène et pour la sécurité des agents de collecte, **LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS VOTRE BAC DANS DES SACS POUBELLES SOLIDES ET FERMÉS**.

Cela évite en plus que vos déchets restent collés dans votre bac en hiver ou que ce dernier ne soit envahi d'asticots en été !

Dans le bac jaune : les déchets en vrac !

Pour être collecté, le bac de tri ne doit contenir que des emballages recyclables et du papier ! C'est pour cette raison que **VOUS DEVEZ DÉPOSER CES DÉCHETS RECYCLABLES EN VRAC, SANS SAC, DANS VOTRE POUBELLE JAUNE**, afin que les ripeurs puissent contrôler la qualité du tri. En cas d'erreur trop importantes (présence d'ordures ménagères ou d'objets n'ayant rien à voir avec les recyclables !), votre bac peut être refusé et scotché avec un ruban « Erreur de tri ».

GENEUILLE : la commune collectée sur 2 jours

Une partie des habitants de Geneuille verra un changement dans le jour de ramassage de ses bacs ! En effet, le camion pour les ordures ménagères ne passant plus que tous les 15 jours, la quantité de déchets collectés va être plus importante.

Les habitants des rues suivantes seront donc collectés les mercredis (Geneuille B) :

> Rue Lyautey (de la Zone Artisanale à la Boulangerie)
> Rue des Saussots
> Rue Haute
> Chemin des Combes

Les autres rues sont collectées comme d'habitude le mardi (Geneuille A).

Un doute, une question ? N'hésitez pas !

Communauté de Communes Dame Blanche et Bussière
Service Ordures Ménagères et Tri
6 Route de Besançon 25870 Devecey
Tél. : 03 81 56 86 81 - Courriel : accueil@ccdbb.org
Ouvert au public du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 ainsi que le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00

Le mémo des déchets

Document à conserver

À mettre dans le bac de tri

Bouteilles & flacons en plastique

Boîtes de conserve, canettes, aérosols

Briques alimentaires

Cartons d'emballage

Papiers, journaux, magazines

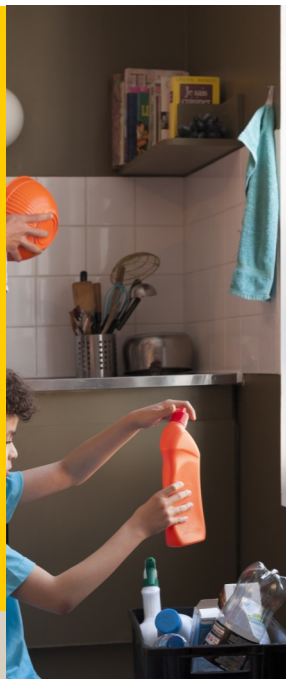

> **PAS** de films, barquettes ou pots en plastique, emballages en polystyrène, essuie-tout ou mouchoirs

À mettre dans la borne à verre

Bouteilles, pots & bocaux en verre

> **PAS** de vaisselle, ampoules, pots de fleurs

Le compostage

Le compostage est une méthode simple et naturelle pour fabriquer son propre compost… et réduire ses poubelles !

Le SYBERT propose des composteurs : en bois ou en plastique, de 300 à 600 litres.

> Pour réserver votre composteur :
contactez la Communauté de Communes

La déchetterie

J'y vais quand ?

Les horaires suivent le changement d'heure officiel.

Déchetterie de Devecey
Horaires d'été
Lundi à vendredi : 9h00-11h50 et 13h00-17h50
Samedi : 9h00-17h50
Horaires d'hiver
Lundi à samedi : 9h00-11h50 et 13h00-15h50

Déchetterie de Marchaux
Horaires d'été
Mardi, jeudi et samedi : 9h00-11h50 et 13h00-17h50
Horaires d'hiver
Mardi, jeudi et samedi : 9h00-11h50 et 13h00-15h50

Je dépose quoi ?

> **PAS** d'ordures ménagères, sacs opaques fermés, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets de soins, cadavres d'animaux, produits radioactifs, amiante liée

Des bornes pour les Textiles (vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie) à Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Geneuille et Vieilley.

ECO EMBALLAGES

Communauté de Communes Dame Blanche et Bussière

Calendrier de ramassage des déchets 2015

JANVIER

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
OM				1	2	3	4
TRI	5	6	7	8	9	10	11
OM	12	13	14	15	16	17	18
TRI	19	20	21	22	23	24	25
OM	26	27	28	29	30	31	

FEVRIER

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
OM							1
TRI	2	3	3	5	6	7	8
OM	9	10	11	12	13	14	15
TRI	16	17	18	19	20	21	22
OM	23	24	25	26	27	28	

MARS

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
TRI	2	3	3	5	6	7	8
OM	9	10	11	12	13	14	15
TRI	16	17	18	19	20	21	22
OM	23	24	25	26	27	28	29
TRI	30	31					

AVRIL

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
TRI			1	2	3	4	5
OM	6	7	8	9	10	11	12
TRI	13	14	15	16	17	18	19
OM	20	21	22	23	24	25	26
TRI	27	28	29	30			

MAI

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
TRI					1	2	3
OM	4	5	6	7	8	9	10
TRI	11	12	13	14	15	16	17
OM	18	19	20	21	22	23	24
TRI	25	26	27	28	29	30	31

JUIN

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
OM	1	2	3	4	5	6	7
TRI	8	9	10	11	12	13	14
OM	15	16	17	18	19	20	21
TRI	22	23	24	25	26	27	28
OM	29	30					

JUILLET

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
OM			1	2	3	4	5
TRI	6	7	8	9	10	11	12
OM	13	14	15	16	17	18	19
TRI	20	21	22	23	24	25	26
OM	27	28	29	30	31		

AOUT

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
TRI	3	4	5	6	7	8	9
OM	10	11	12	13	14	15	16
TRI	17	18	19	20	21	22	23
OM	24	25	26	27	28	29	30
TRI	31						

SEPTEMBRE

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
TRI		1	2	3	4	5	6
OM	7	8	9	10	11	12	13
TRI	14	15	16	17	18	19	20
OM	21	22	23	24	25	26	27
TRI	28	29	30				

OCTOBRE

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
TRI				1	2	3	4
OM	5	6	7	8	9	10	11
TRI	12	13	14	15	16	17	18
OM	19	20	21	22	23	24	25
TRI	26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
OM	2	3	4	5	6	7	8
TRI	9	10	11	12	13	14	15
OM	16	17	18	19	20	21	22
TRI	23	24	25	26	27	28	29
OM	30						

DECEMBRE

BAC	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
OM		1	2	3	4	5	6
TRI	7	8	9	10	11	12	13
OM	14	15	16	17	18	19	20
TRI	21	22	23	24	25	26	27
OM	28	29	30	31			

Conception : CCDBB - Impression : Simon Graphic en 3 500 exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique

Calendrier, mode d'emploi

Jours de collecte

- Cussey s/Ognon - Geneuille A
- Geneuille B - Devecey - Chevroz
- Bonnay - Vieilley - Merey-Vieilley
- Valleroy - Thurey-le-Mont - Moncey - Palise - Venise
- Bac gris (OM) : semaine impaire
- Bac jaune (TRI) : semaine paire

Jours fériés

Lorsqu'un jour de collecte est férié, la collecte de ce jour-là et des suivants est décalée d'une journée.

1er janvier : décalage des collectes du jeudi et vendredi (bacs gris)

1er mai : décalage des collectes du jeudi et vendredi (bacs jaunes)

8 mai : décalage des collectes du jeudi et vendredi (bacs gris)

14 mai : décalage des collectes du mercredi, jeudi et vendredi (bacs jaunes)

14 juillet : décalages des collectes de toute la semaine (bacs gris)

11 novembre : décalage des collectes du jeudi et vendredi (bacs jaunes)

25 décembre : décalage de la collecte du vendredi (bacs jaunes)